



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 21 juin 2023.

CIRCULAIRE N°089/FCF/SG/DDF/MLC/2023

A l'attention de :

- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs participant au Championnat MTN Elite One ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs participant au Championnat MTN Elite Two.

Objet : Conditions de participation aux Championnats professionnels MTN Elite One et MTN Elite Two 2023-2024

Mesdames, Messieurs,

La participation aux championnats professionnels MTN Elite One et MTN Elite Two de la saison sportive 2023-2024 sera conditionnée pour les clubs à la satisfaction des conditions suivantes :

- Disposer d'un programme approuvé de formation des jeunes joueurs ;
- Disposer d'un programme de suivi médical des joueurs ;
- Disposer des équipes féminines ;
- Disposer d'un médecin reconnu par l'ordre ;
- Disposer d'un kinésithérapeute ;
- Disposer d'un stade d'entraînement officiel réglementaire ;
- Disposer d'un officer média (team press officer) ;
- Disposer de compte dans une banque de première catégorie ;
- Des bureaux avec une adresse officielle ;
- Un secrétaire administratif officiel ;
- Tous les clubs ont désormais l'obligation de payer les salaires des joueurs uniquement par virement bancaire ;
- Le personnel de tous les clubs doit être enregistré à la CNPS.

Nous attachons du prix au strict respect des conditions ci-dessus édictées.

LE SECRETAIRE GENERAL



Blaise DJOUNANG



Boissons
du Cameroun

